



PROCÈS VERBAL du BUREAU DIRECTEUR du 14/11/2018 à 19H15

Le 14 novembre 2018 à 19H15, les membres du bureau directeur de l'association CLUB DE HOCKEY AMATEUR DE ROUEN se sont réunis à la Patinoire de l'île Lacroix Avenue Jacques Chastellain 76000 ROUEN.

Le comité directeur est présidé par Mr Thirion Jean Patrick, Président.

Il a été noté la présence de 7 membres du bureau directeur et la présence d'un salarié.

Présents : Mr QUEMION, MR BENOIST, MR THIRION, MME PLAQUEVENT, MME CHAUMONT, MME VILLAIN, Mr TANESIE, MR JEAN,

Le dernier PV sera validé en même temps que celui-ci lors de la prochaine réunion.

- Mise à disposition de Mr RENARD au Club de Hockey du Havre : La proposition pour cette prestation comprenant le coût de l'heure et le déplacement est de 152€. Cette mise à disposition aura lieu sur certains vendredis. Mr Renard aura un calendrier prévisionnel. Mr RENARD devra informer le CHAR de ses interventions. Ses frais de déplacements lui seront remboursés, soit environ 38€ aller et retour.
- Demande de l'institut Centre Normandie Lorraine, centre de malvoyants, pour avoir une intervention pour 8 enfants, pour 6 à 7 séances le mercredi matin, soit une fois par mois environ. Le club aura une contribution financière de 50€ par heure par le centre. Un entraîneur sera mis à disposition. Il serait souhaitable que ce soit le même entraîneur pour tout le cycle. Mr Tanésie gère le lien entre l'entraîneur concerné et le centre.
- Le ROC, ayant un salarié en arrêt de travail a fait une demande de soutien d'encadrement pour une animation scolaire le lundi de 14h à 15H. Le CHAR accepte cette aide mais 2 salariés étant en repos le lundi, il faut regarder qui est disponible. Mr Duchesne pourrait intervenir.
- Stage de Février : il serait souhaitable qu'un stage ait lieu en Février, le bureau délègue l'organisation de ce stage à Mr Péronnard et Mr Jean.
- Evaluation des joueurs : Mme Villain a demandé à tous les entraîneurs de travailler sur un projet de fiche commune pour l'évaluation des joueurs. Le sport étude doit être intégré dans cette évaluation. Mme Villain relance les entraîneurs sur le sujet sachant que Mr Duchesne a déjà travaillé dessus.

- Fonctionnement de pôle espoir :

Mr Jean souligne un manquement dans notre convention du pôle espoir sur la prise en charge médicale.

Il faut rajouter qu'aucun frais ne pourra être avancé par le CHAR, les parents doivent mettre à disposition de leurs enfants un moyen de paiement pour les frais médicaux.

Les RDV médicaux sont gérés par le CHAR. En ce qui concerne la responsabilité de Mr Jean par rapport aux internes du Lycée Flaubert, elle se limite dès lors que les joueurs sont déposés au lycée et jusqu'au lendemain matin. C'est au lycée de gérer la nuit et de prévenir les familles d'accueil si besoin. Mr Jean est très sollicité par le Lycée à n'importe quelle heure... Le CHAR décline la responsabilité de Mr Jean pour la nuit.

Pour les transports : il est rappelé que toute personne qui dépose les joueurs dans les lycées et collèges doit attendre que ceux-ci soient entrés dans l'enceinte de l'établissement. Ceci est la responsabilité du CHAR.

Un rappel sera effectué par email.

- Une formation d'arbitres a eu lieu avec succès à Rouen. Une nouvelle formation aura lieu.
- Le futur règlement intérieur du CHAR vient d'être réalisé par Nadine CHAUMONT et Pierre COLLET.

Il sera envoyé à tous les membres du bureau directeur afin que chacun le lise et le corrige afin qu'il soit ensuite proposé au comité directeur puis validé lors de l'AG.

- Un symposium sur les commotions cérébrales a eu lieu à Lyon. Mr VANOVERSTRAETEN s'y est rendu et va organiser une session pour les personnes travaillant dans le secteur médical. Le protocole est dans le bureau du CHAR et est disponible en cas de besoin lors des matchs.

Les personnes participant à la table de marque en seront informées.

- Un mail concernant un différend entre Mme Dixie Chaillé de Néré et Mr Lemetais est parvenu à Mr Thirion.

Cette affaire sera traitée directement entre les personnes concernées et le CHAR. Une réponse leur sera apportée.

Un débat de fond est provoqué sur le manque de respect de certains licenciés et les mesures à prendre. Afin que les sanctions soient plus marquantes, il serait préférable de frapper sur le domaine sportif comme la suspension de match ou de tournoi pour le joueur concerné.

- Noël du CHAR prévu le 22 décembre sera annulé et il sera organisé le Noël de l'école de Hockey et de la catégorie U9 le samedi 15 décembre 2018. Cette confirmation doit être faite par Mr Renard. Prévoir la mascotte du RHE et des sachets de bonbons (Nadine Chaumont s'en occupe).

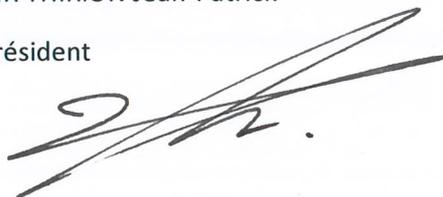
Le comité directeur après en avoir délibéré signale que la totalité des résolutions de cette réunion est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du bureau directeur qui s'est tenu le 14/11/2018,

MR THIRION Jean-Patrick

Président



Mme CHAUMONT Nadine

Secrétaire

